

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 15 juin 2021**

Objet : Habilitation du Président à ester en justice – Monsieur AICHOUNE-MANADI

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 15 juin deux mil vingt et un à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 8 juin 2021, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Etienne FILLOL (suppléant de Monsieur Luc CARVOUNAS), Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX

Avait donné procuration : Monsieur Belaïde BEDREDDINE à Mme Françoise KERN, Monsieur Jean-Luc CAEDDU à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Rahnia HAMA à Monsieur Philippe LAURENT

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Madame Jeanne BECART, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Madame Lamya KIROUANI, Monsieur Laurent LAFON, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Laurent SALLET, directeur de l'administration et des finances, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Habilitation du Président à ester en justice – Monsieur AICHOUNE-MANADI

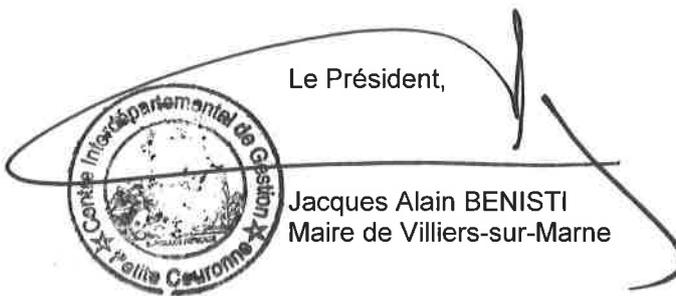
Le Conseil d'administration,

Vu les articles 27 et 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Considérant le contentieux opposant le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne à Monsieur AICHOUNE-MANADI, qui par une requête adressée au tribunal administratif de Montreuil (dossier n° 2102457-4) en date du 23 février 2021, reçue par le CIG le 15 mars 2021, demande l'annulation de la décision refusant l'avancement au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle.

Article 1^{er} : **DECIDE**, à l'unanimité, d'agir en justice et d'habiliter le président à représenter le centre dans tous les modes de règlement des litiges concernant le contentieux l'opposant à Monsieur AICHOUNE-MANADI.

Le Président,



Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne

